

Appel à candidatures aux bourses de Séjour Scientifique de Haut Niveau (SSHN)

Session 2024

L'Ambassade de France en Indonésie, au Timor Oriental et auprès de l'ASEAN et l'Institut français d'Indonésie lancent, pour l'année 2024, le programme de bourses de Séjour Scientifique de Haut Niveau (SSHN). Son objectif est d'encourager la mobilité de chercheurs indonésiens souhaitant initier ou renforcer des projets de coopération scientifique de haut niveau entre les deux pays. La bourse SSHN est proposée **aux doctorants, post-doctorants ou chercheurs** de nationalité indonésienne et prend en charge un séjour scientifique en France. Le séjour d'une durée de 1 à 3 mois doit avoir lieu sur la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2024.

Conditions d'éligibilité

L'appel à candidatures est ouvert aux **doctorants, post-doctorants** ou **chercheurs** travaillant dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche indonésien et ayant une coopération avec la France. Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité indonésienne ;
- Faire partie de l'une ou l'autre des deux catégories suivantes :
 - Jeune chercheur : Doctorants non-inscrits en France au moment du séjour ou jeunes chercheurs ayant soutenu une thèse depuis moins de 5 ans ;
 - Chercheur confirmé : Post-doctorants et chercheurs ayant obtenu leur thèse depuis plus de 5 ans ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'anglais ou du français ;
- Avoir une lettre d'invitation de l'organisme d'accueil français ;
- Le séjour doit s'inscrire dans le cadre d'un partenariat déjà existant entre l'établissement indonésien et l'organisme d'accueil français. Cela nécessite la présence d'une lettre d'acceptation signée par le directeur du laboratoire.

Obligations du boursier

Le boursier s'engage à :

- Effectuer le séjour scientifique en France pendant la période qui a été définie au départ ;
- Tenir informé l'organisme chargé de la gestion des boursiers en France, Campus France, de tout changement de situation (adresse, absence, réorientation, etc...).

Critères d'attribution

La bourse SSHN est attribuée en fonction des critères suivants :

- Excellence académique des candidats ;
- Qualité, pertinence et cohérence du projet de séjour en France et du projet professionnel du boursier à son retour en Indonésie ;
- Séjour intégré dans un projet de recherche franco-indonésien existant ou contribuant à l'émergence d'une coopération franco-indonésienne pérenne ;
- Une attention particulière sera accordée aux séjours de recherche liés aux suites d'un projet du Partenariat Hubert Curien (PHC) Nusantara.

Prestations de la bourse

Boursiers du gouvernement français (BGF), les lauréats reçoivent :

- Allocation mensuelle de **1704 € pour des jeunes chercheurs** (Doctorat de moins de 5 ans) et de **2055 € pour des chercheurs confirmés** (Doctorat de plus de 5 ans) ;
- Prise en charge d'un billet d'avion aller-retour entre l'Indonésie et la France ;
- Prise en charge du train 2^{de} classe entre l'aéroport d'arrivée et le lieu de séjour lors du premier voyage ;
- Accès prioritaire aux résidences universitaires ;
- Accompagnement par Campus France pour l'organisation du séjour et pour les démarches de la gestion des bourses.

La bourse sera versée par l'opérateur Campus France sur un compte bancaire dont le boursier est le titulaire.

Procédure et calendrier

Les candidats doivent remplir le [formulaire en ligne](#) et soumettre les pièces suivantes au format pdf :

- Copie du passeport ;
- CV en français ou en anglais indiquant notamment les publications éventuelles et les travaux scientifiques réalisés ou en cours ;
- Lettre de motivation (en français ou en anglais) ;
- Justificatif du niveau de français (DEL/DALF/TCF), et/ou ou d'anglais (IELTS ou TOEFL iBT), si disponible ;
- Copie du diplôme le plus élevé ;
- Description du projet de recherche précisant le sujet, un bref état des connaissances, les questions abordées, la méthodologie et la répartition du temps de travail entre les deux laboratoires, la durée de séjour en France (de 1 à 3 mois) et les suites qui seront données

au séjour ;

- Lettre d'invitation officielle de la part de l'organisme d'accueil en France, rédigée en français ou en anglais ;
- Convention d'accueil de la part de l'organisme d'accueil en France (veuillez consulter le modèle du document [ici](#)).

Un accusé de réception vous sera envoyé par courriel dès réception du dossier. Si vous ne le recevez pas, merci de nous contacter à l'adresse projet@ifi-id.com.

Modalités pratiques de soumission d'un projet :

- La première vague a été clôturée le 29 février 2024 ;
- La deuxième vague est ouverte. Une sélection sera organisée chaque mois pour évaluer les candidatures reçues, au fur et à mesure de leur arrivée.